

La Roche Derrien

LETTRE D'INFORMATION



cheminée, le poêle à bois et le barbecue.

Bruit et voisinage

Attention aux bruits liés aux objets, appareils ou outils que nous utilisons.

Dès lors qu'ils sont émis aux heures de repos, de façon répétée ou intense, les bruits peuvent porter atteinte au droit à la tranquillité de nos voisins. Il est ainsi important que chacun fasse appel, sinon à son civisme, du moins à sa courtoisie, afin d'éviter des conflits de voisinage inutiles.

★ Voici des règles pratiques pour éviter de créer des nuisances :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, telles que tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie mécanique, ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h30.
- Les samedis de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Pollutions canines

Le problème des pollutions canines perdure à La Roche-Derrien. La municipalité n'est pas l'ennemie de nos compagnons à quatre pattes, mais leurs propriétaires ont aussi quelques devoirs, à commencer par celui du ramassage des déjections.

Merci donc aux propriétaires d'animaux de veiller aux règles élémentaires d'hygiène et de propreté dans l'espace public.

Trottoirs et mauvaises herbes

Les herbes folles ne sont pas le signe d'un abandon de l'entretien du territoire mais plutôt d'une biodiversité et d'une qualité retrouvée des eaux de ruissellements. Par ce nouveau regard, il convient à chacun d'augmenter le niveau de tolérance porté sur la présence de ces herbes, et peut-être de contribuer aussi à améliorer la qualité de l'environnement urbain en désherbant son trottoir naturellement :

★ Par le binage

La binette ou le couteau grattoir

restent les outils les plus écologiques qui soient.

★ Par le brûlage

L'eau bouillante est une autre solution pour désherber son trottoir.

Démarchages abusifs

Un démarchage (en direct ou par téléphone) est la vente d'un bien ou d'un service au domicile ou sur le lieu de travail d'un consommateur. Afin de vous protéger d'éventuels abus, voici quelques conseils pratiques :

– **Ne pas signer un contrat anti-daté** (c'est-à-dire daté avant le jour du démarchage).

– **Ne jamais verser d'argent** le jour du démarchage ou toute autre forme de paiement même si le démarcheur insiste.

– **Prendre conseil auprès de proches** avant de signer tout contrat.

– **Ne jamais donner par téléphone ou par internet ses coordonnées bancaires.** Aucun organisme sauf pour un paiement d'achats volontaires, ne demande vos coordonnées bancaires ni vos codes.

La ville rappelle qu'elle ne mandate aucune entreprise, ni aucun agent municipal chez les particuliers pour réaliser ce genre de démarchage commercial. Elle appelle donc à la plus grande vigilance quant à ces visites imprévues.

Consultations juridiques gratuites

À l'occasion du colloque des avocats qui a lieu à Tréguier le samedi 16 mai prochain, des avocats proposent des consultations juridiques gratuites en mairie de Tréguier le vendredi 15 mai de 10h à 12h et de 14h à 17h.

> Les personnes intéressées sont invitées à s'inscrire en mairie de Tréguier.

Recensement militaire

Les jeunes gens (filles ou garçons) ayant atteint l'âge de 16 ans doivent se faire recenser en mairie dans les trois mois suivant leur anniversaire. Apporter le livret de famille et la carte d'identité.

Deuxième tour des Départementales

La commune de La Roche-Derrien est rattachée au canton de Tréguier. Les élus du canton siègent au conseil départemental.

Le 2e tour des élections départementales 2015 s'est déroulé le 29 mars 2015. À La Roche-Derrien, 57,98 % des habitants se sont rendus aux urnes pour choisir entre 2 binômes de candidats. Voici les résultats :

★ M. GOURONNEC Pierrick et Mme NICOLAS Isabelle (Parti Socialiste) = 247 voix soit 54,29%

★ Mme LE GOAS Patricia et M. ROGARD Didier (Divers Droite) = 208 voix soit 45,71%

★ Votes blancs = 24 votes soit 4,93%

★ Votes nuls = 8 votes soit 1,64%

Feux interdits pour les déchets verts

Il est rappelé, conformément à l'arrêté préfectoral du 9 juillet 2012, que les particuliers ont une interdiction permanente de brûler des déchets verts dans leur jardin et sont dans l'obligation, comme pour les déchets ménagers, de les traiter via une déchetterie.

★ Pourquoi cette interdiction ?

Au-delà des possibles troubles de voisinage (nuisances d'odeurs ou de fumées) comme des risques d'incendie, le brûlage des déchets verts augmente la pollution atmosphérique et libère des substances toxiques pour l'homme et l'environnement.

★ Quelques bonnes pratiques à développer :

– Le compostage, le broyage et paillage à domicile, la tonte mulching sont les solutions les plus simples et les plus efficaces pour entretenir le jardin.

– Bien sèches, les branches peuvent être valorisées en fagots et petit bois pour la

État-civil

★ **NAISSANCES** : LEJOUT Yliano né le 30 mars 2015 ; MASCLLET Emma née le 16 avril 2015.

★ **DÉCÈS** : Mme JÉGOU Annie, née LE TIEC, décédée le 26 mars 2015 ; M. GOURS Joseph (adjoint à La Roche-Derrien de 1971 à 1985), décédé le 09 avril 2015 ; M. LE MAT Hervé, décédé le 23 avril 2015.



**11^{ème} CM
du 27 avril 2015**

Transport à la demande

Considérant l'importance de développer un service de transport à la demande sur le territoire de la Communauté de Communes du Haut Trégor, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification, à compter du 1er juillet 2015, des statuts de la Communauté de Communes du Haut Trégor. M. Thirion explique que le transport à la demande est un mode de transport public collectif qui permet d'être un complément aux lignes classiques régulières de bus. Il se fait en règle générale par taxis en porte-à-porte. Le transport à la demande est un service facilitant les déplacements des personnes ayant des difficultés majeures de mobilité. L'utilisateur doit être concerné par au moins une des trois conditions suivantes pour pouvoir bénéficier du service : ne pas avoir de permis, de voiture, ou ne pas être en mesure d'utiliser sa voiture. Ce service concernera les déplacements sur le territoire de la Communauté de Communes pour tous motifs et vers Lannion pour motif médical, administratif ou pour se rendre à la gare (avec justificatif). L'utilisateur devra réserver son trajet, au plus tard, le jour ouvrable précédent le transport, avant midi. Tarifs : 2€ le trajet sur le territoire de la CCHT, 3€ le trajet vers Lannion. Ouverture du service le mercredi, jeudi, vendredi et samedi à partir du 1er septembre 2015 de 9h00 à 17h00.

Le transport à la demande ne remplace pas le remboursement des frais de transports par l'assurance maladie qui peut prendre en charge vos frais de transport, sous certaines conditions, en cas de déplacement pour recevoir des soins, faire pratiquer des examens médicaux ou répondre à une convocation pour un contrôle réglementaire sous condition d'être prescrits par votre médecin. Pour certains transports, la prise en charge des frais nécessite une prescription médicale de transport avec demande d'accord préalable.

Il existe aussi une possibilité de service d'accompagnement social à la mobilité proposé par Domicile Action Armor pour faciliter l'autonomie et lutter contre l'exclusion et l'isolement sous condition de ressources.

Nombre de membres au Centre Communal d'Action Social

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux le décès de l'un des membres nommés du Conseil d'Administration du CCAS. Par ailleurs, un membre élu du Conseil d'Administration quitte le CCAS. Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications et en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe à 13 le nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS (le Président, 6 membres élus et 6 membres nommés).

Assujettissement à la TVA des loyers de la boulangerie

Monsieur le Maire rappelle que des locaux appartenant à la

Commune sont loués aux boulangers. Il est souhaitable d'assujettir cette location au régime de la taxe sur la valeur ajoutée. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'opter pour l'assujettissement au régime fiscal de la taxe sur la valeur ajoutée (T.V.A.) pour la location de la boulangerie.

Aire de camping-cars

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications et en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs de l'aire de camping-cars à compter du 1er mai 2015 comme suit : 2 euros le droit d'accès à la borne eau et 4 euros le stationnement.

Financement de la caserne des pompiers de Tréguier

Mme Hedwige Batailly fait part de la demande de financement de la Commune de Tréguier pour la participation sur l'emprunt contracté pour le financement des travaux de restructuration de la caserne des pompiers de Tréguier. Cette demande porte sur un montant de 2 278,34 euros et est calculée au prorata du nombre d'habitants des communes concernées. Le financement de la caserne par l'ensemble des communes a été voté en 2006. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser la somme de 2 278,34 euros à la Commune de Tréguier au titre de la participation au financement de la caserne des pompiers de Tréguier.

Subventions

Arnaud Pariscoat, premier Adjoint, présente la demande de subvention de l'association 16/18. Considérant l'intérêt culturel apporté à la commune par cette association et la gratuité des activités, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention de 700 euros à l'association 16/18.

Le Maire précise aussi que le Conseil Municipal par le biais du CCAS peut accorder sous conditions de ressources une subvention de 50 € maximum pour les voyages scolaires. Il précise que chaque commune peut procéder différemment. Il est parfois aussi possible de bénéficier d'aide de la CAF, de la MSA, du CNAS ou du COS.

Admissions en non valeur

Madame la Trésorière de Tréguier demande l'admission en non valeur de plusieurs titres pour un total de 835,99 € (340 euros au titre de 2004 ; 365,99 euros au titre de 2008 ; 130 euros au titre de 2013), le Conseil Municipal, à l'unanimité, admet en non valeur les titres de recettes pour un montant total de 835 euros et 99 centimes.

Plan Communal de Sauvegarde

Le PCS (Plan Communal de Sauvegarde) est l'outil opérationnel à la disposition du Maire pour l'exercice de son pouvoir de police en cas d'événement de sécurité civile. Il définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien à la population. Ce document de 26 pages a été travaillé par une commission d'élus. Il comporte les références juridiques, les cartographies et plans, les risques identifiés, le dispositif opérationnel, les responsabilités de chacun et les systèmes d'alerte à la population ainsi que les annexes comportant tous les numéros utiles. Le point de rassemblement en cas de crise a été défini à l'espace de la Maladrerie. Le Maire informe les Conseillers Municipaux (qui ont, au préalable, eu connaissance du document) que le Plan Communal de Sauvegarde a été institué dans la Commune par arrêté du 24 avril 2015 et transmis au contrôle de légalité le même jour. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte, du Plan Communal de Sauvegarde.

Plan d'aménagement Patrimonial.

Le Maire informe les habitants que les demandes de subventions (15%) liées au Plan d'Aménagement Patrimonial (PAP) peuvent être retirées puis déposées en Mairie; la Commune transmet ensuite ces demandes aux Petites Cités de Caractère pour validation avant passage en commission permanente à la Région. Le PAP est valable pour 3 ans au minimum. Le Conseil Municipal prend acte.

★ Axes de travail retenus :

- 1^{er} axe : Travaux d'intérêt patrimonial pour les personnes privées sur la zone U(z). Rénovation et réfection des façades, toitures, huisseries, ferronneries, accès aux bâtiments, murs de clôture ou de soutènement, visibles de l'espace public.
- 2^{ème} axe : Continuité de l'aménagement urbain. Rue de la Fontaine, venelle du calvaire, rue du Pouliet, rue St-Jean, place de l'église et parvis, rue aux Toiles, rue de l'hôpital, rue du Guialou, rue de la rive (Enfouissement des réseaux, pavage, revêtements de voirie bien intégrés au site). Les priorités seront fixées ultérieurement en fonction des négociations avec le Conseil Général.
- 3^{ème} axe : Aide à la réalisation de devantures et enseignes compatibles avec la marque « Petites Cités de Caractère ». Une étude sur une charte de réalisation d'enseignes est actuellement en cours d'élaboration.

Informations diverses

★ Cérémonie du 8 mai

Rendez-vous au monument aux morts à 11H15. La Cérémonie sera suivie d'un vin d'honneur à la Mairie.

★ Bureau de vote

Une demande de transfert pour les élections régionales (6 et 13 décembre 2015) a été faite en préfecture. Sauf indication contraire le bureau de vote sera désormais à la Mairie et non plus à la Salle des fêtes.

★ Taxe d'aménagement

Le Conseil Municipal étudie la possibilité de moduler le taux de cette taxe pour desservir en eau, électricité et assainissement des terrains constructibles.

★ Location des salles

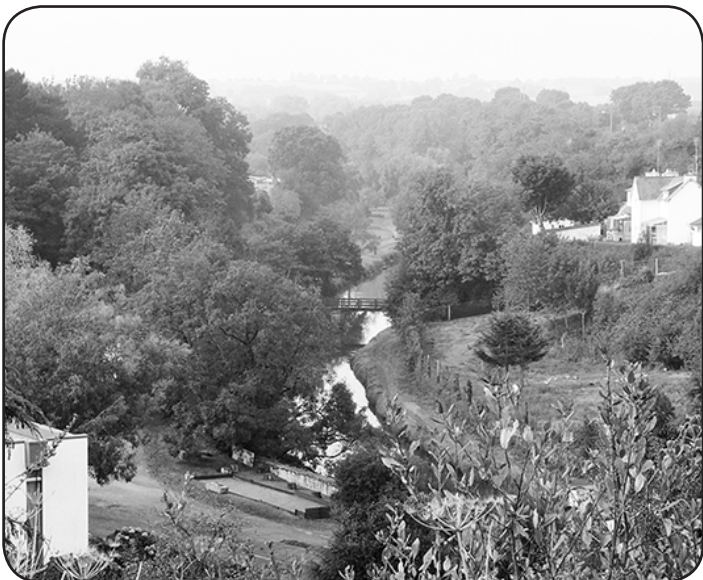
Il est rappelé aux associations que sauf dérogation du Maire, elles ne peuvent bénéficier que de deux locations gratuites par an. Toute option de réservation sera comptée comme une location.

★ Établissement Public Foncier de Bretagne

- Les bâtiments situés rue de pitié ainsi qu'une maison rue du jouet ont été rasés.
- Au 2^{ème} trimestre une étude plus approfondie et complémentaire à l'étude urbaine sera menée.
- Le dossier de subvention est à l'étude au Conseil général pour les plateaux surélevés rues de St-Jean et de la Rive.
- Un panneau de pré-signalisation interdisant le trafic des poids lourds de plus de 19 tonnes sera mis en place par le Conseil Général avant les quatre-vents à Langoat.

★ Travaux

- La toiture de la tribune du stade a été refaite. L'aménagement de l'entrée côté Kerverzot va également être réalisé.
- L'association d'insertion « CASCIS » de Paimpol a effectué des plantations de fleurs rue de la Fontaine et rue du Chef du Pont.
- Les employés communaux se chargent du fleurissement sur le reste de la commune.



Inventaire du patrimoine

Entre février et juin 2014, la Région Bretagne a conduit une enquête d'Inventaire du patrimoine à La Roche-Derrien, enquête qui s'insère dans le cadre plus large d'une opération menée depuis 2009 sur le territoire du SCOT Trégor. La restitution de ce travail a abouti à l'organisation de une conférence le 24 avril à La Maladrerie où les Rochois ont pu découvrir des pans méconnus de l'histoire de leur commune. Si la richesse patrimoniale de la Roche-Derrien, classée depuis décembre Petite cité de caractère, ne fait aucun doute, l'enquête pointue du service de l'Inventaire a permis d'enrichir la connaissance du patrimoine de la commune.

Judith Tanguy, chargée de cette étude, est entrée à l'intérieur de nombreux édifices, dans les cours et jardins, mettant au jour des éléments jusque-là peu connus qui ont, par exemple, révélé le tracé d'anciennes fortifications urbaines. Au final, l'enquête s'appuie sur le recensement de 227 édifices bâtis et sur 34 dossiers d'études monographiques ou d'ensembles représentatifs enrichis de photographies, relevés d'architecture et cartographies qui alimentent une synthèse globale pour la commune.

L'enquête sur La Roche-Derrien sera mise en ligne fin avril début mai sur <http://patrimoine.bzh>

Petit mot personnel

Chères Rochoises, chers Rochois,
chers tous.

Je voulais vous dire au revoir car, comme vous le savez, je quitte La Roche-Derrien car la vie est trop dure, trop chargée d'émotion, depuis la disparition d'Élisabeth. Je vais voir si l'herbe est plus tendre ailleurs !

Mais je voulais vous dire avant tout merci. Merci pour votre accueil, pour votre chaleur, pour votre amour que vous m'avez donné sans restriction.

Je n'oublierai jamais ces cinq années passées près de vous, avec vous. Merci encore pour tout, Élisabeth a été tellement heureuse.

Au revoir. Kenavo comme on dit ici.

Je vous embrasse.

*Ma plus belle histoire d'amour, c'est vous.
Hedwige.*

Mairie de LA ROCHE-DERRIEN

TÉL 02 96 91 36 31

FAX 02 96 91 39 03

MAIL la.roche-derrien@wanadoo.fr

WEB www.larochederrien.fr

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Fermée le jeudi après-midi et le samedi



Calendrier des évènements

– **SAM. 2 MAI à 21H00 :**

Fest-Noz à la Salle des Fêtes, organisé par La Médiévale. Animé par Thierry & Bruno, avec Trio KSL, le groupe Tremen,... Renseignements auprès de Gérard Thirion au 02 96 91 59 44

– **VEN. 8 MAI :**

Cérémonie de commémoration de l'Armistice à 11h15, suivi d'un pot de l'amitié à la Mairie.

– **MER. 20 MAI :**

Représentation de la pièce "LOCOS" de Chris Kanaky, par le Ar Roc'h Théâtre. À la salle des fêtes à 20h30. Réservations : 06 50 82 36 33 / 06 84 26 58 57 Tarifs : 6€ / 4€

– **DIM. 7 JUIN :**

Spectacle de Divagus Théâtre à la salle des fêtes.

– **SAM. 13 JUIN :**

Kermesse des écoles du RPI.

– **DIM. 14 JUIN :**

Kermesse de l'École Ste-Catherine.

– **DIM 14 JUIN :**

2e Tro Ker Roch. Trail nature sur parcours mi-sentier-mi-route, organisé par l'école Ste-Catherine / 9h30 pour la marche de 13 kms / 10h30 pour la course de 13 kms / 11h00 pour la course de 8 kms / Inscriptions et frais d'engagement sur place.

– **SAM. 20 JUIN :**

Fête de la musique.

– **VEN. 26 JUIN :**

Spectacle des écoles du RPI au CFA de Pommerit-Jaudy.

– **VEN. 3 JUILLET :**

Vernissage de l'exposition XXL avec animations.

Évènement à venir au 16/18

– **SAM. 2 MAI**

Ouverture exceptionnelle pour un concert de **GONDANG MUSIC BOXING**

Gondang Music Boxing, c'est :

- une musique cérémonielle pour combats d'escargots
- de l'électricité batak grésillant dans des prises françaises
- une grande boîte à musique formée de 3 personnes et de quelques instruments de musique.

Julien Boudart : synthétiseur analogique

Frederick Galiay : basse électrique

Benjamin Sanz : batterie et capteurs

Horaires de la Bibliothèque

Amis Lecteurs,

Les bénévoles de la bibliothèque vous proposent un nouveau rendez-vous :

– Les vendredis 15, 22 et 29 mai

– Ainsi que tous les vendredis du mois de juin de 17h à 18h.

Les horaires habituels restent inchangés :

– Le mercredi de 9h45 à 11h45

– Le samedi de 14h à 16h

INSCRIPTION GRATUITE

Manifestations

ÉVÈNEMENT DANS L'ESTUAIRE DU JAUDY Les Pheuillus du Trégor



Avez-vous remarqué ces êtres mystérieux aux corps composés de feuilles ?

Des êtres à la forme humaine sont apparus en Trégor. Il semblerait qu'ils soient arrivés avec le printemps. Appelés "Pheuilus", une nouvelle colonie de ces migrateurs a été découverte dans l'estuaire du Jaudy. De Pommerit-Jaudy à l'ancien port goémonier de Pouldouran, de la petite cité

de caractère de La Roche-Derrien à celle de Tréguier, de La Roche Jaune à Plouguiel jusqu'à l'embouchure du Jaudy, partez à la rencontre des Pheuillus.

CALENDRIER

★ **D'Avril à Juin 2015** : L'observation collective des Pheuillus du Trégor se fera en trois temps :

★ **Du 15 avril au 15 mai** : Arrivée des Pheuillus.

★ **Du 15 mai au 15 juin** : Migration des Pheuillus le long de l'estuaire.

Après les éclaireurs, les Pheuillus ont l'habitude de se multiplier. Que vous soyez habitants ou de passage, nous vous appelons à aider à leur recensement (repérage, comptage, appel à photos, rencontres avec des journalistes de terrain, témoignages...). Pour nous envoyer toute trace de Pheuillus, nous écrire vos impressions :

par mail : lespheuillusdutregor@gmail.com

Instagram, Facebook : [#pheuillusdutregor](https://www.instagram.com/pheuillusdutregor)

www.lespheuillusdutregor.tumblr.com

★ **Vendredi 19 et dimanche 21 Juin** : Promenades à la rencontre des Pheuillus .

Si nos prévisions sont exactes, un pic de présence des Pheuillus est estimé à cette période. Quatre ballades à la (re)découverte de la biodiversité du Trégor seront proposées pour aller à la découverte des Pheuillus en compagnie de spécialistes. Les sites de ces promenades spectacles ne sont pas encore définis. Grâce aux repérages effectués durant les mois précédents, vous pourrez demander de plus amples informations sur le site internet www.lespheuillusdutregor.tumblr.com, également dans l'office de tourisme le plus proche de chez vous, ou bien encore trouver des détails dans la presse locale et le Cri de l'Ormeau du mois de juin.

Maitre d'ouvrage : Pays touristique du Trégor Goëlo

Création artistique : Compagnie Le Phun www.lephun.net

"Le PHUN est soutenu par la DRAC Midi-Pyrénées, le Conseil Régional Midi-Pyrénées et la Ville de Tournefeuille. Le PHUN est co-fondateur et résident permanent de l'Usine (Tournefeuille / Toulouse Métropole)"

Organisation : Fur Ha Foll-le Logelloù, Centre de recherche et de création artistique – 2 Pen Crec'h, 22710 Penvenan

administration@logellou.com 07 81 47 88 15 www.logellou.com